

## LES PROGRAMMES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC EN ACÉRICULTURE

### 1. Contexte

La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques qui contribuent à préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Ces outils concernent principalement le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec.

De par sa mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole aide à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 27 000 entreprises agricoles et forestières.

Elle protège des valeurs assurées qui s'élèvent à 4,7 milliards de dollars. Quant au portefeuille de prêts du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, il atteint 4,4 milliards, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec. La Financière agricole offre tous ses produits et services selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de comprenant 22 centres de services et 14 comptoirs. Son personnel spécialisé est en mesure d'offrir des solutions adaptées à chaque situation et mise sur le développement de la relation d'affaires et de confiance avec la clientèle, par l'écoute de ses préoccupations et la recherche de solutions.

Le présent document a pour but de présenter les services de La Financière agricole applicables au domaine acéricole. Pour ce faire, les programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu y sont décrits sommairement.

### 2. Programmes de financement en acériculture

Les produits et services en financement de La Financière agricole sont diversifiés et présentent de nombreux avantages, que ce soit au moment du démarrage de votre entreprise, de son développement ou encore de son transfert.

#### **La garantie de prêt à Taux Avantage Plus**

Obtenez une garantie de La Financière agricole sur un prêt agricole qui vous est accordé par votre institution financière. Cette garantie, offerte jusqu'à 5 millions de dollars, vous permet d'avoir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée de votre prêt et un meilleur accès au financement à court, moyen ou long termes pour vos projets agricoles.

Si vous travaillez à temps plein dans votre entreprise, pour tous vos projets, le *Taux privilège\** contribue à diminuer l'impact éventuel des hausses des taux d'intérêt. La Financière agricole rembourse, pendant une période maximale de 15 ans, la moitié des intérêts excédant 8 %. Vous

planifiez développer votre entreprise? Le *Sécuri-Taux Développement*<sup>1</sup> vous permet d'obtenir une meilleure protection contre la hausse des taux d'intérêt : la totalité des intérêts excédant 8 % sera remboursée par La Financière agricole pendant un maximum de 5 ans.

### **L'appui financier à la relève agricole**

Une subvention de 10 000 à 40 000 \$ est accordée aux jeunes qui souhaitent démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante (selon leur formation). Cette aide financière vise à faciliter l'établissement des jeunes agricultrices et agriculteurs à temps plein et à les encourager à acquérir une formation agricole. Des conditions générales d'admission s'appliquent pour obtenir l'aide au démarrage ou à l'établissement.

Si vous travaillez à temps plein dans votre entreprise :

- vous obtenez un rabais sur les contributions au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA);
- vos frais d'emprunt sont peu élevés et plafonnés pour une période de 5 ans;
- le *Sécuri-Taux Établissement*<sup>2</sup> vous protège contre la hausse des taux d'intérêt. La Financière agricole rembourse la totalité des intérêts qui excèdent un taux pouvant être aussi bas que 5 %, pendant un maximum de 5 ans, selon votre formation.

### **La formule Vendeur-prêteur**

La formule Vendeur-prêteur vous permet d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de votre entreprise lors de son transfert, en obtenant une garantie de La Financière agricole pour le prêt que vous accordez, quelles qu'en soient les modalités.

Les principaux avantages de cette formule :

- le vendeur peut financer en tout ou en partie le montant de la vente de l'entreprise à l'acheteur;
- le vendeur bénéficie de la garantie de La Financière agricole et de ses services;
- le vendeur peut octroyer des conditions spéciales à la relève.

### **Le crédit d'opération pour la gestion des coûts d'opération de votre entreprise**

Obtenez une garantie de La Financière agricole sur une marge de crédit qui vous est accordée par votre institution financière. Cette garantie est offerte jusqu'à concurrence de 500 000 \$ à un taux d'intérêt préférentiel majoré de 1 %, et ce, pour une durée maximale de 5 ans. Elle peut être renouvelée à échéance.

## **3. Programmes d'assurances et de protection du revenu en acériculture**

Les programmes d'assurances et de protection du revenu de La Financière agricole permettent aux producteurs acéricoles de protéger leur revenu lors de baisses de rendement liées aux conditions climatiques et aux risques du marché.

---

<sup>1</sup> Applicable sur les premiers 500 000 \$ empruntés par l'entreprise.

<sup>2</sup> Applicable sur les premiers 500 000 \$ empruntés par l'entreprise.

## Assurance récolte – produit Sirop d'érable

L'assurance récolte individuelle vous offre une protection personnalisée, adaptée à la réalité de votre entreprise. Elle est basée sur votre propre volume de production. Vous avez la liberté d'assurer une ou plusieurs de vos cultures et vous pouvez choisir, parmi différents niveaux de protection, celui qui vous convient le mieux. L'assurance récolte pour le produit Sirop d'érable couvre votre récolte contre les pertes attribuables aux conditions climatiques, telles que l'excès de chaleur, l'excès de pluie et le gel.

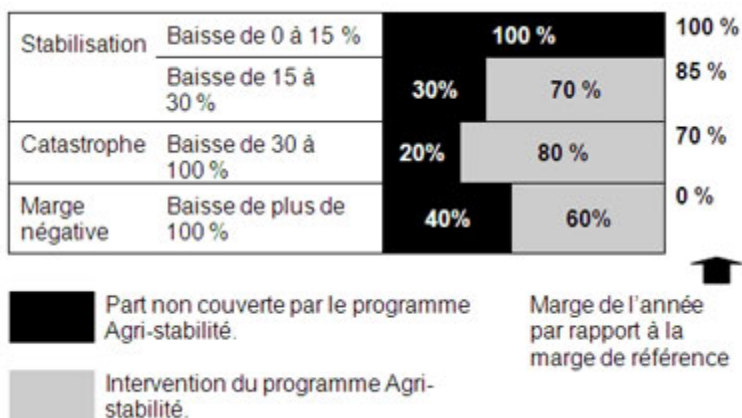
Pour adhérer, vous devez détenir un contingent minimal de 2 000 livres attribué par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, en vertu du Règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec. Vous devez soumettre votre demande au plus tard le 15 mai à votre centre de services. La protection couvre la récolte du 15 février au 15 mai de l'année de la couverture.

## Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité est un programme basé sur le revenu global de votre entreprise. C'est un outil de gestion des risques dont l'objectif est de stabiliser votre revenu en cas de baisse de la marge de production et de catastrophe.

À la suite de la réception de vos données financières, La Financière agricole procède au calcul des bénéfices du programme en comparant votre marge de production et votre marge de référence pour l'année de participation, année au cours de laquelle se termine l'exercice financier de votre entreprise agricole. Lorsque, pour une année de participation donnée, votre marge de production baisse de plus de 15 % par rapport à votre marge de référence, cette baisse de marge est en partie comblée par un paiement du programme.

Selon l'ampleur de la baisse de marge annuelle, le programme Agri-stabilité interviendra de la façon suivante :



Le graphique ci-dessus montre que l'intervention du programme varie en fonction de l'ampleur de la baisse de votre marge.

## Agri-investissement et Agri-Québec

Agri-investissement et Agri-Québec sont des programmes d'autogestion des risques offerts à toutes les entreprises agricoles. Ces programmes vous permettent de déposer annuellement un montant dans un compte à votre nom et de recevoir, en contrepartie, un montant équivalent des gouvernements. Vous pouvez retirer des sommes d'argent de vos comptes en fonction de vos besoins.

Il existe des similitudes et des différences entre ces deux programmes :

Paramètres des programmes	Agri Investissement	Agri-Québec
Année de début d'application	2007	2010
Revenus admissibles	Vente des produits de l'érable, indemnités d'assurance récolte, d'assurances privées, programmes ad hoc	
Dépenses admissibles	Achat d'eau d'érable	
Ventes nettes admissibles (VNA)	Revenus admissibles - Dépenses admissibles	
Dépôt maximum	1,5 % des VNA, jusqu'à 22 500 \$	3 % des VNA, jusqu'à 45 000 \$
Montant du dépôt minimal	75 \$	150 \$
Plafond du compte	25 % des VNA	50 % des VNA
Frais d'administration annuels	Aucun	55 \$

Étant donné les similitudes et la complémentarité entre les programmes Agri-investissement et Agri-Québec, la gestion de vos données financières, l'émission de l'avis de dépôt et les opérations aux comptes sont effectuées de façon conjointe.

À la réception des données financières de votre entreprise, La Financière agricole procède au calcul de vos ventes nettes ajustées (VNA), ainsi qu'à celui du montant de dépôt maximal que vous avez le droit de déposer dans vos comptes Agri-investissement et Agri-Québec, pour l'année de participation concernée. L'année de participation est l'année au cours de laquelle se termine l'exercice financier de votre entreprise agricole. Suivant votre dépôt, La Financière agricole vous confirme le versement de la contribution gouvernementale dans vos comptes et le nouveau solde de chacun. Les sommes sont alors immédiatement disponibles pour faire un retrait.

#### 4. Pour nous joindre

Pour plus de renseignements au sujet de nos programmes de financement, d'assurances et de protection du revenu et pour savoir comment nous pouvons travailler avec vous, communiquer avec votre centre de services au 1-800-739-3646. Nous vous invitons également à visitez notre site internet à [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca).

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Source : Présentation Power-Point

### PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE

- ⊙ Paramètres de la protection pour le sirop d'érable
  - Date limite d'adhésion : 15 février
  - Options de garantie : 80 %, 70 % ou 60 %
  - Prix unitaires : 1,85 \$/lb, 1,45 \$/lb ou 1,11 \$/lb
  - Volume minimal de contingent accordé pour être admissible : 2 000 lb
  - Période de couverture : 15 février au 15 mai

Le contingent accordé représente le contingent intérimaire accordé par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Il inclut les volumes vendus au vrac et les volumes vendus aux intermédiaires « Vente au détail »

---

- ⊙ Paramètres de la protection (suite)
  - Risques couverts :
    - Excès de chaleur
    - Excès de pluie
    - Gel affectant la coulée

#### **Excès de chaleur :**

Peut se traduire par des précipitations, par l'absence de gelée nocturne ou par des températures diurnes trop élevées. Il peut également se traduire par le raccourcissement de la saison de la coulée.

#### **Excès de pluie :**

Peut se traduire par l'accumulation excessive de pluie durant l'hiver qui diminue la capacité isolante de la neige (neige: protège les racines des érables du gel, réfléchit la chaleur et permet de maintenir une température froide au niveau des racines), ce qui diminue la coulée

#### **Gel affectant la coulée :**

Peut se traduire par des températures diurnes sous le point de congélation ou trop basses pour permettre un dégel de l'eau d'érable.

#### **Risques non couverts:**

Défaillance de gestion, détérioration du matériel et Dommages aux arbres(vent et verglas).

---

- ⊙ Calcul de la protection pour le sirop d'érable :

#### **Contingent assurable (lb) =**

Contingent accordé à l'adhérent (lb) x Facteur d'ajustement historique

**Contingent assurable de l'adhérent** représente le rendement probable de l'adhérent.

**Contingent accordé à l'adhérent** représente le contingent intérimaire accordé par la FPAQ multiplié par le facteur de contingent établi par la FPAQ.

**Facteur de contingent** est établi chaque année par la FPAQ en fonction du volume global des ventes escompté pour l'ensemble des producteurs au cours de la dernière année.

**Facteur d'ajustement historique de l'adhérent** représente le ratio historique entre ce qu'il a produit et le contingent accordé par la FPAQ (exemple de calcul à la diapositive suivante).

---

- ⊙ Avis de dommages  
Date limite pour communiquer avec son centre de services : 15 mai
- ⊙ Évaluation du rendement réel  
Information fournie par la fédération et l'adhérent
- ⊙ Calcul de la perte  
(Contingent assurable x Option de garantie) - Rdt réel
- ⊙ Calcul de l'indemnité  
Perte x Prix unitaire

**Évaluation de la perte :** Formulaire d'enregistrement de l'avis de dommages, comparaison avec les informations transmises par la FPAQ. Selon le cas : décompte physique, visite sur le terrain, comparaison avec la perte moyenne de la région.

## PROGRAMMES AGRI EXEMPLE SANS ASSURANCE RÉCOLTE

Année	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'entailles	13 000	13 000	13 000	13 000	8 000	8 000
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus admissibles (A)	51 000	50 000	98 000	59 000	30 000	34 000
Dépenses admissibles (B)	23 000	15 000	19 000	20 000	10 000	13 000
Marge de production (A-B)	28 000	35 000	79 000	39 000	20 000	21 000
Ajustement structurel (D)		0	0	0	10 000	14 500
Marge ajustée (A-B)+D	28 000	35 000	79 000	39 000	30 000	35 500
<b>Marge de référence</b>		<b>35 000</b>		<b>39 000</b>		<b>35 500</b>

Marge de référence (moyenne des 3 années retenues) = 36 500 \$

Baisse de marge = 8 500 \$ (36 500 \$ - 28 000 \$)

Paiement Agri-stabilité 2011 = 2 118 \$

VNA = 51 000 \$

Année	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre d'entailles	13 000	13 000	13 000	13 000	8 000	8 000

	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus admissibles	51 000	50 000	98 000	59 000	30 000	34 000
Indemnité ASREC	11 000	12 000	0	0	0	0
Total (A)	62 000	62 000	98 000	59 000	30 000	34 000
Dépenses admissibles	23 000	15 000	19 000	20 000	10 000	13 000
Cotisation ASREC	1 400	1 200	700	0	0	0
Total (B)	24 400	16 200	19 700	20 000	10 000	13 000
Marge de production (A-B)	37 600	45 800	78 300	39 000	20 000	21 000
Ajustement structurel (D)		0	0	0	10 000	14 500
Marge ajustée (A-B)+D	37 600	45 800	78 300	39 000	30 000	35 500
<b>Marge de référence</b>		<b>45 800</b>		<b>39 000</b>		<b>35 500</b>

Marge de référence (moyenne des 3 années retenues) = 40 100 \$

Baisse de marge = 2 500 \$ (40 100 \$ - 37 600 \$)

Paiement Agri-stabilité = 0 \$

VNA = 62 000 \$

## PROGRAMME AGRI-STABILITÉ COMPARAISON DES RÉSULTATS DE CALCUL

### *Sans assurance récolte*

✓ Marge de l'année 2011	28 000 \$
✓ Marge de référence 2011	36 500 \$
✓ Baisse de marge 2011	8 500 \$
✓ Ventes nettes ajustées (VNA) 2011	51 000 \$

### *Avec assurance récolte*

✓ Marge de l'année 2011	37 600 \$
✓ Marge de référence 2011	40 100 \$
✓ Baisse de marge 2011	2 500 \$
✓ Ventes nettes ajustées (VNA) 2011	62 000 \$

## PROGRAMMES AGRI COMPARAISON DES INTERVENTIONS

### *Sans assurance récolte*

✓ Paiement Agri-stabilité 2011	2 118 \$
✓ Dépôt Agri-investissement et Agri-Québec 2011	2 295 \$
	4 413 \$

### *Avec assurance récolte*

✓ Indemnité ASREC 2011	11 000 \$
✓ Paiement Agri-stabilité 2011	0 \$
✓ Dépôt Agri-investissement et Agri-Québec 2011	2 790 \$
	13 790 \$